



# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2023

## Délibération N°19-06-23-01

**OBJET : Compte-rendu/procès-verbal du Conseil Municipal du 17 AVRIL 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 JUIN, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 JUIN 2023, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux				Vote lié à la délibération		
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	16	3	0	19	0	0

**PRÉSENTS :** Pierre BERTRANDY, Philippe BETOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Fanny CHASSAGNARD, Céline CONDAMINAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Delphien LAMOTHE, Catherine LARTIGAUT, Dominique MIERMONT, Thierry MURAT, Sylvain NOEL, Danielle PRADEL, Guillaume REPEZZA, Pascal RONCERAY

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :** Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à Jean-Marc BOULEAU, Lucie REYMOND-BUYCK a donné procuration à Dominique MIERMONT, Christine MAURY a donné procuration à Catherine LARTIGAUT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Nathalie BUGEAT

Madame la Maire propose le compte-rendu / procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 17 avril 2023, sous couvert de Madame Céline CONDAMINAT, secrétaire de séance.

**APRÈS AVOIR ENTENDU** l'exposé de Madame la Maire ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 17 avril 2023.
- **AUTORISE** Madame la Maire à appliquer les décisions prises lors dudit Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à NEUVIC,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme.

Madame la Maire,  
Dominique MIERMONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211914809-20230619-19-06-23-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

